

La dette de la France: réalité ou arnaque ?

par Emmanuel Petitjean, Parti de Gauche de Belfort

Depuis 1983, les gouvernements successifs se sont appliqués à contrôler les déficits publics au prétexte de stabiliser voire diminuer la dette publique. Si l'on excepte la période 2000-2002 sous le gouvernement Jospin, tous ont mené des politiques dites de "rigueur".

Il est surprenant de constater que malgré les efforts concédés (baisse du nombre de fonctionnaires, déréglementation du droit du travail, augmentation du départ de l'âge à la retraite, déremboursement de certains médicaments, ticket modérateur...) depuis une trentaine d'années donc, l'endettement de la France n'a jamais été aussi élevé.

A l'aide d'un graphique élaboré par André-Jacques HOLBECQ, il sera plus facile d'expliquer la composition de la dette française. Un petit rappel historique des lois appliquées depuis les années 1970 nous permettra de mieux appréhender le mécanisme en jeu aujourd'hui dans son augmentation. Enfin, nous lancerons quelques pistes de réflexion qui pourraient aboutir à des réformes systémiques qui permettraient de briser la logique destructrice des politiques de rigueur.

Fin 2012, l'INSEE évaluait la dette de la France à 1 833,8 milliards d'[euros](#), soit 90,2 % du [PIB](#). Les projections faite par la Commission européenne sont de 93,4% du PIB fin 2013 et 95,0% fin 2014. Quant au déficit, il atteindra 3,7% du PIB fin 2013 puis 3,9% fin 2014. Ces chiffres montrent que les politiques mises en place par les alternances gouvernementales entre les deux grands partis qui se partagent le pouvoir sont manifestement incapables d'infléchir l'augmentation de la dette.

1- **Au fait, quand on parle de dette publique, de quoi s'agit-il?**

La dette publique, selon les critères de Maastricht, rigoureusement **dette brute de l'ensemble des [administrations publiques françaises](#)**, est l'ensemble des engagements financiers, sous formes d'emprunts, pris par l'[État](#) (y compris les [ODAC](#)), les [collectivités territoriales](#) et les organismes publics français ([entreprises publiques](#), certains [organismes de sécurité sociale](#)...).

Si on considère la période de l'après-guerre jusqu'à 1973/74, le ratio dette/PIB est en constante diminution de 40% à 20%. En revanche il augmente dès le milieu des années 1970.

2- **Comment pouvons-nous expliquer cela?**

Pour les deux périodes données, deux éléments sont à prendre en compte: l'inflation et la méthode de financement de la Banque de France

Sur la première période, l'inflation était élevée, c'est-à-dire que les salaires mais aussi les prix augmentaient. Cette conjoncture économique n'était pas propice au capital, placer de l'argent en banque n'était pas rémunérateur, en effet, avec l'inflation importante, l'argent, donc le franc, perdait de sa valeur un peu plus chaque année, épargner n'est donc pas une affaire rentable.

Par contre, cette situation était stimulante pour la consommation, le niveau des salaires augmentant, il était intéressant d'investir ou d'acheter des biens de consommation.

Jusqu'en 1973, la Banque de France créait la monnaie. L'Etat, pour se financer émettait des obligations ou empruntait de l'argent à la Banque de France à des taux très faibles proche de 0%.

3- **1973, l'année charnière!**

a. ACTE 1

Le 3 janvier 1973,, sous la pression des banques privées, le Président Pompidou fait voter la loi dite "Loi Pompidou-Rothschild".

Le principe en est fort simple: l'Etat ne pourra plus financer auprès de la Banque de France qu'à hauteur de 20 millions de francs (10 millions sans intérêt et 10 millions à taux très faibles), au-delà, il devra passer par des banques privées.

Dans le contexte de fin des accords de Bretton-Woods en 1971, le néolibéralisme avait suffisamment infusé les cercles des pouvoirs politiques pour permettre l'adoption d'une telle loi, par exemple, le Président de la République Georges Pompidou a été le directeur général de la Banque Rothschild de 1956 à 1958.

La loi Rothschild devait avoir pour vertu principale de libérer l'économie du carcan de la Banque centrale. L'idée fut que l'économie serait plus efficace si elle était confiée au secteur privé, d'une part parce que l'Etat était considéré comme un frein au développement économique, d'autre part, confier les créances de l'Etat à des banques privées devait permettre de mieux contrôler les dépenses de l'Etat.

Depuis cette date, la Banque de France n'a plus que le monopole de la création des pièces de monnaie et des billets de banques. Les banques privées quant à elles créent de la monnaie par le crédit.

b. ACTE 2

Le traité de Maastricht.

L'article 104 du Traité de Maastricht de 1992 pose comme principe l'interdiction définitive des Etats d'emprunter aux banques centrales nationales et à la Banque centrale européenne.

c. ACTE 3

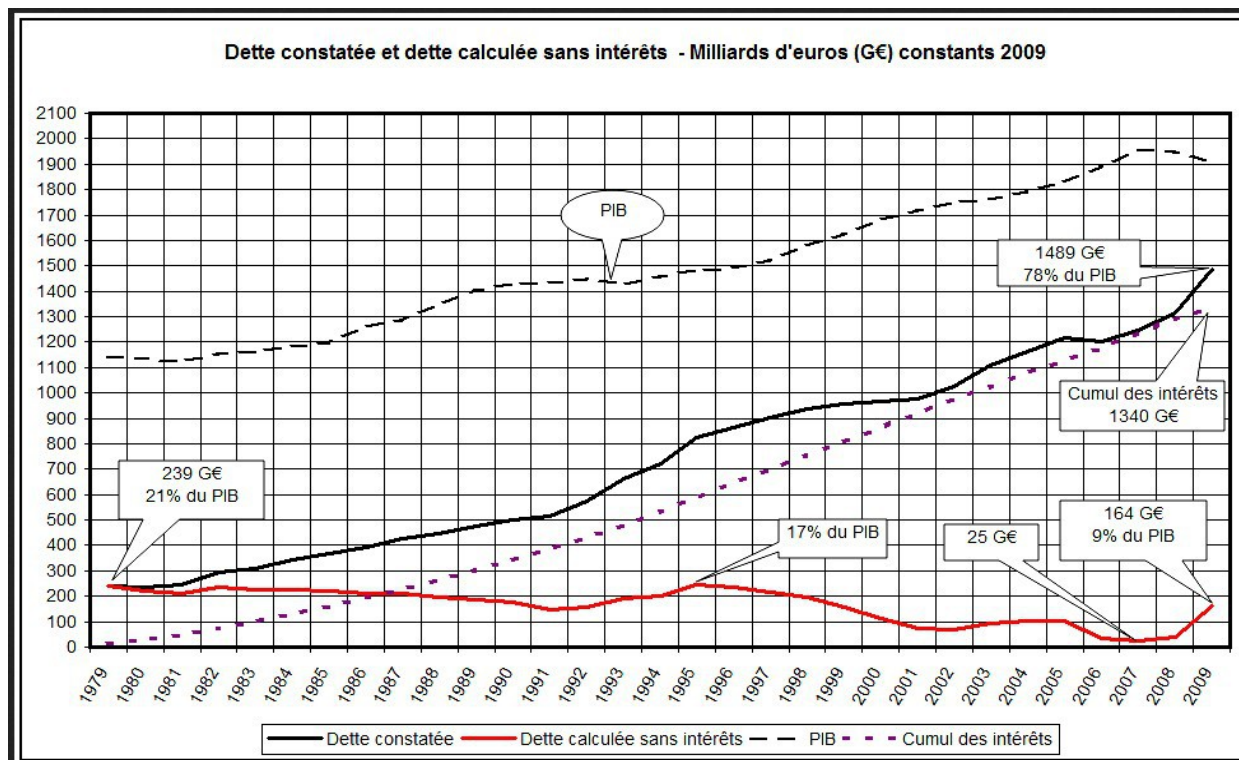
Le traité de constitution européen de 2005 inscrivait cette disposition dans le marbre des institutions européennes mais le peuple français l'a refusé lors du référendum du 29 mai 2005.

Faisant fi de la décision du peuple français, en 2009, Nicolas Sarkozy présenta aux députés le Traité de Lisbonne, copie conforme du traité de 2005. Il fut adopté par les parlementaires du PS et de l'UMP. Ce texte, aujourd'hui en vigueur énonce dans son article 123:

1. Il est interdit à la Banque centrale européenne et aux banques centrales des États membres, ci-après dénommées "banques centrales nationales", d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions, organes ou organismes de l'Union, aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques, aux autres organismes ou entreprises publics des États membres ; l'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque centrale européenne ou les banques centrales nationales, des instruments de leur dette est également interdite.

Donc l'Etat est sommé d'emprunter sur les marchés financiers à des taux de 3 à 4%. Le résultat est visible dans le tableau ci-dessous

4- Le scandale?



Comme le montre le graphique, la dette est composée à la fois des intérêts (pointillés violets) et de la dette calculée sans les intérêts (courbe rouge). L'addition des deux donne la courbe noire. Ce qui est surprenant dans ce graphique, c'est de constater que la dette sans intérêt (courbe rouge) est à un niveau moins élevé en 2009 qu'en 1979, par contre, les

intérêts ont quant eux littéralement explosé. Aujourd'hui le ratio dette/PIB est proche de 90%.

Ce graphique montre bien que ce sont les intérêts de la dette qui plombent les finances de l'Etat, les lois de 1973 et 1994 saignent l'Etat en l'obligeant à emprunter auprès des banques privées.

Donc depuis 30 ans, les politiques d'austérité sont mises en œuvre pour diminuer une dette due essentiellement aux intérêts versés aux banques. L'idée que l'Etat vit au-dessus de ses moyens peut surprendre.

En revanche, s'il est vrai que l'Etat doit diminuer ses dépenses, il s'agit tout d'abord pour lui d'arrêter d'emprunter de l'argent sur les marchés privés.

En effet, le remboursement des intérêts de la dette de l'Etat s'élève à plus de 51.1 milliards d'euros en 2012 soit plus de 50% du déficit budgétaire qui est de l'ordre de 98 milliards d'euros .

Si la France ne devait pas emprunter aux marchés financiers la dette ne serait donc que de 49 milliards environ.

Sachant que la fraude et l'évasion fiscale* coûtent chaque année à l'Etat français entre 60 et 80 milliards d'euros, on peut en conclure que les finances de la France seraient excédentaires de 10 à 30 milliards sans les intérêts versés aux banques et la malhonnêteté des Français les plus riches.

On voit bien qu'ici qu'il est nécessaire de distinguer la dette due à des investissements de l'Etat pour l'avenir et les infrastructures qui seront porteurs de création de richesse, de la dette dite illégitime qui proviendrait du renflouement des pertes bancaires par l'Etat sur le principe de la privatisation des bénéfiques mais de la socialisation des pertes.**

Ainsi, en observant la courbe rouge, nous pouvons faire le constat d'une dette historiquement basse en 2007 avant que celle-ci augmente de nouveau en 2008 et 2009: renflouement des banques par l'Etat suite à la crise des subprimes.

5- **Que propose le Front de gauche dans son programme L'humain d'abord!**

- a) Un audit de la dette pour que ce qui est exposé plus haut soit connu de tous (pour distinguer dette légitime et dette illégitime(intérêt de la dette payée aux banques privées+reflouement de des banques par l'Etat)
- b) La Banque centrale européenne doit pouvoir financer directement les Etats. L'article 123 du Traité de Lisbonne doit être abrogé! = fin des intérêts de la dette.
- c) Création d'un pôle bancaire public d'investissement.

- d) Séparation des activités bancaires de dépôt et spéculatifs
- e) La taxation du capital au même taux que la taxation du travail.
- f) Le plafonnement des revenus à 300 000 euros par an, au-delà, taxation des revenus à 100%.
- g) Par conséquent la fin du TSCG qui veut que le déficit public ne dépasse pas 3% du PIB.

*le montant des avoirs dissimulés par les Français dans les paradis fiscaux s'élèvent à 600 milliards d'euros (400 par des entreprises et 200 par des particuliers).

** je vous renvoie à la courte vidéo de Jacques Généreux, économiste au Parti de gauche: <http://www.youtube.com/watch?v=uxNGBUldon0>

Sources qui ont permis la rédaction de cet article:

<http://celluledecrise.owni.fr/2011/04/08/dette-publique-interets-illegitimes/>

<http://www.yvesmichel.org/author/holbecq>. André-Jacques HOLBECQ est entre autre l'auteur de LA DETTE PUBLIQUE: UNE AFFAIRE RENTABLE, aux éditions Yves MICHEL et désormais disponible en e-book.

http://www.youtube.com/watch?v=jxhW_Ru1ke0: Comprendre la dette publique

<http://www.youtube.com/watch?v=ZE8xBzclYRs>: comprendre la dette publique version 2

<http://blogs.attac.org/vive-la-crise/article/6-idees-recues-sur-la-crise-de-la-dette>